

**ÉTABLISSEMENT**

SICTIAM (06)
Business Pôle 2
1047 route des Dolines -
CS70257
06905 Sophia Antipolis Cedex

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

SICTIAM (06), Monsieur Le Président, Business Pôle 2 1047 route des Dolines - CS70257, 06905 Sophia Antipolis Cedex, FRANCE. Tel : +33 492969292. Fax : +33 492969296. E-mail : marches@sictiam.fr.

Adresse(s) internet

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice : <http://www.sictiam.fr>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice**

Syndicat mixte informatique

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Description du marché

Objet du marché

IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LES BESOINS DU SICTIAM

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

79810000, 79823000, 79820000

Lieu d'exécution

1047 ROUTE DES DOLINES 06905 SOPHIA ANTIPOLIS
Code NUTS : FRL03

Caractéristiques principales

La présente consultation a pour objet des prestations d'impression de supports de communication pour les besoins du SICTIAM. Les délais de livraison sont indiqués par les candidats à l'article 4 de l'acte d'engagement.

Type de marché

Services : Services de publication et d'impression sur la base d'une redevance ou sur une base contractuelle

Type de procédure

Procédure adaptée

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)

Le présent accord-cadre est à prix unitaire sur la base du bordereau des prix.

Toutefois, l'accord cadre pourra donner lieu à des marchés subséquents ayant pour objet des prestations non prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires. Ces prestations sont rémunérées par application des prix indiqués dans les actes d'engagement des marchés subséquents. Les actes d'engagement des marchés subséquents pourront avoir la forme de devis. Le montant maximum des commandes par application des prix définis dans le bordereau des prix unitaires et dans les actes d'engagement des éventuels marchés subséquents est de 130 000 EUR HT pour la durée totale d'exécution de l'accord-cadre reconductions comprises. Les prix définis dans le Bordereau des Prix Unitaires sont définitifs et révisables à la date anniversaire de l'accord-cadre dans l'hypothèse d'une reconduction. Les prix des marchés subséquents sont fermes. Le SICTIAM ne peut allouer géographiquement ou techniquement le présent accord-cadre sauf à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. En effet, les prestations doivent nécessairement être assurées de manière homogène par un prestataire unique.

Valeur estimée hors TVA : 130000 euros

Description de ces options :

En application de l'article 30-I 7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire du présent marché passé après mise en concurrence, l'acheteur peut recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés de services peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de douze (12) mois . Il est ensuite renouvelable trois (3) fois pour des périodes de 12 mois par reconduction expresse. Au moins trois mois avant la fin de chaque période de validité de l'accord-cadre, l'acheteur signalera par écrit au titulaire s'il souhaite la reconduction du contrat.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Non**Des variantes seront prises en considération : Non**

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Division en lots : Non

Durée du marché ou délai d'exécution

Durée en mois : 48 (à compter de la date de notification du marché).

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Vendredi 15 février 2019 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

Informations sur l'accord cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre : Durée en année(s) : 4

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre : 130000 euros

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigés :

Il n'est pas exigé de cautionnement ni de retenue de garantie

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

le Budget du SICTIAM financera les dépenses afférentes au marché. Aucune demande de subvention n'a été effectuée auprès d'organismes extérieurs. En application des articles 122 à 124 du décret no2016-360 du 25 mars 2016, le titulaire bénéficie d'une avance égale à 5 % du montant (T.T.C.) de la commande, sauf renoncement indiqué à l'acte d'engagement. Le délai maximum de paiement est de 30 jours à compter de la réception par le SICTIAM de la demande du titulaire.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. si l'accord-cadre est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures seront examinées au regard des capacités professionnelles, techniques et financières.

Conditions propres aux marchés de services

La prestation est réservée à une profession particulière : Non

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Autre justificatif / Commentaire :

Commentaire :

La liste des documents de candidature est indiquée dans le règlement de la consultation.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Une enchère électronique sera effectuée : Non

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

AFF-01-2019

Renseignements complémentaires :

Les critères de jugement des offres sont indiqués dans le règlement de la consultation. Le dossier de consultation pourra être téléchargé via le profil d'acheteur <http://www.marches-securises.fr>. Tous les documents de candidature et de l'offre (à l'exception des échantillons) seront transmis par les candidats uniquement par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.marches-securises.fr>. Seuls les échantillons demandés à l'article 3.2 du règlement de la consultation sont transmis par courrier ou remis en main propre à l'adresse Business Pôle 2 - 1047 route des Dolines - CS 70257 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS CEDEX.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nice 18 avenue des Fleurs 06050 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 498997860. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Fax +33 493557831. URL : <http://nice-tribunal-administratif.fr>.

Organe chargé des procédures de médiation

Comité interrégional de règlement amiab Place Félix-Baret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 FRANCE. Tél. +33 048435455. E-mail : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr. URL : <https://www.economie.gouv.fr/daj/reglement-amiable-des-litiges>.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal Administratif de Nice 18 avenue des Fleurs 06050 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 498997860. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Fax +33 493557831. URL : <http://nice-tribunal-administratif.fr>.

Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

SICTIAM (06) Business Pôle 2 1047 route des Dolines - CS70257 , 06905 Sophia Antipolis Cedex, FRANCE. Tél. +33 492968080. E-mail : marches@sictiam.fr. URL : <http://www.marches-securises.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

SICTIAM (06) Business Pôle 2 1047 route des Dolines - CS70257 , à l'attention de Monsieur Le Président , 06905 Sophia Antipolis Cedex, FRANCE. Tél. +33 492968080. E-mail : marches@sictiam.fr. URL : <http://marches-securises.fr>.

Date d'envoi du présent avis

16 janvier 2019